LILLE

La disparition de la « Vraie France ». — La *Vraie France* annonce vendredi matin qu'elle publiera le 30 juin prochain son dernier numéro et s'exprime ainsi en tête d'un long article :

« Il lui plaît d'annoncer elle-même cette nouvelle parce qu'elle est sûre que tous, amis et adversaires, lui rendront ce témoignage qu'elle a jusqu'au dernier jour défendu fidèlement et fermement sa foi religieuse, ses principes sociaux et politiques, qu'elle a bien rempli sa mission et qu'elle laissera enfin un souvenir honoré.

« Ce journal était une œuvre de dévouement et de générosité : les hommes qui l'ont soutenu ont droit à la reconnaissance : nous croirions manquer à nos devoirs envers eux et envers nos fidèles abonnés si nous ne leur rendions pas, en quelque sorte, un compte général de notre action, si, près de notre fin, nous ne retracions pas, en un résumé rapide, l'histoire de nos vingt-six années d'existence.

« Durant cette longue période, la *Vraie France* a été souvent, presque toujours, du côté des vaincus : mais elle sait, elle sent, elle est sûre que, malgré l'insuccès, ces luttes ont été utiles et glorieuses. « Bien ne nous commande pas de vaincre, mais de combattre », disait Louis Veuillot. Nous avons obéi à ce commandement, nous avons combattu de toutes nos forces, de toute notre âme, et notre volonté ne s'est jamais lassée, n'a jamais fléchi, même quand le poids des tristesses a été très lourd ; nous avons souffert, nous n'avons pas été accablés, nous avons parfois, nous parlons encore d'un temps déjà, d'immortelles espérances.

« Un journal est un peu comme un vaisseau de guerre qui subit des tempêtes, évite des écueils, remonte ou suit des courants en même temps qu'il échange des coups avec l'ennemi : notre journal va sombrer, mais avant qu'il disparaisse, nous voulons relever notre livre de route et tout d'abord hisser une dernière fois notre pavillon, le fixer, le clouer au grand mât et le saluer d'un suprême salut. Ce fut un noble drapeau qui aurait mérité de se déployer au soleil d'un jour de victoire.

« La *Vraie France* a toujours servi les saintes et justes causes, celles de Dieu, de la patrie et de la liberté : elle n'a jamais eu qu'un seul but, la délivrance de l'âme française, la restauration de la France chrétienne. »

Après avoir fait le rapide historique des événements politiques qui se sont succédé en France depuis vingt-cinq ans, la *Vraie France* termine ainsi :

« Nous remercions nos confrères de la presse, les amis qui nous ont prêté jusqu'au dernier moment un concours vraiment loyal et dévoué, et aussi les adversaires qui n'ont point manqué de courtoisie envers nous, ils savent bien eux-mêmes que nous avons combattu les idées, mais que nous n'avons point, sans une absolue nécessité, attaqué les personnes; nous avons parfois éprouvé des sentiments d'indignation que nous avons exprimés avec véhémence, mais nous n'avons jamais été injurieux, ni violents; nos haines ont été non contre des hommes, mais contre des idées que nous croyons funestes et peut-être mortelles à la patrie.

« Dans cette lutte contre le mal, nous n'avons pas été vaincus, que ceux qui vont après nous continuer le combat soient plus heureux que nous, qu'ils contribuent à la grande œuvre de bien à conserver, à faire vivre, à sauver la France ! C'est notre souhait le plus ardent, notre vœu le plus sincère. »

Un enfant noyé à Lille. — Jeudi vers quatre heures de l'après-midi, des enfants jouaient sur l'escalier qui conduit au canal de l'Arc au pont d'Amour, rue des Bouchers, lorsque le petit Rémy Dupont, âgé de huit ans, perdit l'équilibre et tomba à l'eau.

Un marchand forain, Auguste Tille, se précipita dans le canal pour porter secours à l'enfant, mais le courant très fort à cet endroit paralysa ses mouvements. Un marchand de poisson, Victor Deroubaix, se jeta à l'eau et ramena Tille sur la berge. Il plongea ensuite à plusieurs reprises, mais il ne put découvrir le cadavre du pauvre enfant.

Celui-ci fut enfin retiré par un batelier après une demi-heure de recherches.

Un abécédaire à Lille. — Vendredi matin M. Derasme, boucher à Croix, passait, dans sa voiture chargée de viande, quai de la Basse-Deûle. Tout à coup les brancards du véhicule se rompirent et M. Derasme eut la jambe prise entre le marche-pied et un quartier de viande. Il en est résulté quelques contusions peu graves.

Une distinction honorifique. — Nous apprenons que M. Genevois-Lefèvre, président du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Michel, vient d'être nommé chevalier dans l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 25 juin 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — UN HOMME QUI ÉTAIT VENU À FEMME DE NEUF COUPS DE COUTEAU. — Jean Lahousse, 23 ans, tisserand à Roubaix, connaît depuis plusieurs années une femme Philomène Davoine, avec laquelle il a vécu assez longtemps.

Il y a trois mois environ une brouille survint entre les deux individus.

Lahousse la quitta laissant, paraît-il, quelques objets de peu de valeur qu'il ne voulait pas emporter.

Philomène Davoine, se trouvant dans le besoin, vendit ces objets délaissés pour un franc. Or, le 21 mai dernier, Lahousse vint quai de Gand 29, à l'appartement de cette femme, pour les lui réclamer ou du moins s'en faire remettre la valeur. *Celle-ci refusa: une discussion s'engagea* à la suite de laquelle Lahousse partit en colère. Quelques instants après, vers une heure et demie, il rencontra la femme rue Saint-Maurice; sur son refus de reprendre la vie commune, il saisit un couteau et lui en porta neuf coups très violents. Philomène Davoine tomba baignée dans son sang.

Le meurtrier fut arrêté quelques instants après par la police. Il prétendit avoir agi dans un moment de colère.

Les blessures de la malheureuse femme sont horribles: cinq ont porté à la nuque et c'est miracle que la mort ne s'en soit pas suivie, les quatre autres coups ont porté à la main, *Philomène Davoine ayant instinctivement* levé la main pour se protéger, un des coups de couteau a traversé la main droite de part en part.

Actuellement la blessée est à peu près rétablie ; néanmoins il est certain qu'elle ne pourra plus se servir de sa main droite, les nerfs et les muscles ayant été sectionnés de sorte que les doigts ne peuvent plus se plier. Jean Lahousse est condamné à dix-huit mois d'emprisonnement.

PARCE QU'ON LUI REFUSAIT « UNE GROPE » le 17 mai dernier, au cabaret Bosman, rue Verte, à Croix, Léon Debaizieux, 21 ans, cordonnier, à Croix, n'a rien trouvé de mieux à faire que de frapper violemment le cabaretier et la cabaretière; cette dernière a été malade pendant une quinzaine de jours. Il faut dire que Debaizieux était en état complet d'ivresse. Cela lui rapporte 4 mois de prison et 5 fr. d'amende.

AU CABARET DEMBOBELAIRE, rue Neuve, à Roubaix, les frères Henri et Georges D... avaient pris des consommations qu'ils refusaient de payer. La cabaretière avertit alors M. Calonne, sous-brigadier de police, qui vint avec l'agent Moutonier.

Au lieu de se calmer, nos deux ivrognes outragèrent les agents. Conduits au poste, ils furent mis au violon : l'un d'eux, dans sa fureur, a abîmé les gamelles et les couvertures qui s'y trouvaient. Six jours de prison avec l'application de la Bérenger et 5 fr. d'amende à Henri D... ; vingt jours et 5 fr. à Georges D...

LES CONSÉQUENCES DE L'IVRESSE. — Plusieurs individus passaient dimanche dernier vers 2 heures du soir dans la rue de Rome; ils étaient en complet état d'ivresse. L'alcool est mauvais conseiller; ils trouvèrent alors spirituel d'envoyer des pierres dans les carreaux de Mme Vandelbuke qui habite au numéro 86.

Deux des auteurs de ce fait furent arrêtés grâce à un témoin, Frédéric Lecomte. Ce sont Emile Decuypère, 19 ans et Casimir Allard, 21 ans, journalier à Roubaix, qui sont condamnés chacun à deux mois de prison et cinq francs d'amende.

UN FILS QUI BAT SA MÈRE. — Le 10 mai dernier, Léopold Millescamps, 19 ans, charpentier à Wattrelos, rentrait chez lui à 2 heures du matin après s'être amusé toute la soirée. Sa mère l'envoyait coucher après quelques observations.

Le lendemain matin, Millescamps se plaignit de son déjeuner : il voulait du pain blanc, disait-il, et sa mère lui en refusait. Il leva la main sur elle et la frappa à plusieurs reprises. A midi même scène et Mme Millescamps reçut force coups de poing.

Il paraît que ce jeune homme a l'habitude de battre sa mère : il avait obtenu la loi Bérenger en 1893 également pour des coups et blessures portés à ses parents. Le tribunal lui infligea quatre mois de prison.

POUR FAIRE UNE BONNE FARCE. — C'est lui qui le dit du moins — Oscar Roelandt a pris le porte-monnaie de M. Joseph Mercier, cabaretier, à Roubaix. Le Tribunal ne partage *pas cette opinion et montre sa toute confiance* dans la probité de Roelandt, qui a dans son passé force condamnations, en le condamnant à 2 mois de prison.

EN QUISE D'ADIEU. — Camille Vandevelde, âgé de 20 ans, était domestique de ferme à Neuville-en-Ferrain. Renvoyé le matin du 12 mai par son patron, il est revenu à midi, s'est introduit dans la chambre d'un de ses anciens collègues, Auguste Dewael, et lui a dérobé ses effets; le préjudice causé est évalué à 60 francs environ. Vandevelde a pris la fuite et toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées vaines. Quatre mois de prison lui sont octroyées par défaut.

AFFAIRES DIVERSES. — Angèle Vanhoutte, vol de vêtements au préjudice de Célina Vefroid, rue Colbert à Tourcoing, un mois de prison. — Charles Vergaehe, vol, vingt jours. — Paul Boudry, quarante jours, et Gustave Boudry, un mois pour violences et bris de clôture à Neuville-en-Ferrain. — Etienne Bovys, infraction à un arrêté d'expulsion, quarante jours. — Le 21 juin, Denis Vandamme, vingt-un ans, tisserand à Hallum, a outragé l'agent Brumm et s'est rebellé contre lui. Vingt jours de prison.

Conseil de l'préfecture. — *La question de la Porte de Paris, à Lille.* — Vendredi, à deux heures, est venu devant le Conseil de préfecture, le procès intenté par M. Oranie L'Host, entrepreneur, contre la ville de Lille, en paiement d'une somme de plus de cent mille francs qui lui est encore due pour les travaux de restauration de la Porte de Paris.

L'administration municipale actuelle a, dans une séance tenue l'an dernier, refusé le paiement de cette somme en déclarant à M. Oranie L'Host qu'il devait s'adresser à l'ancienne municipalité, représentée par M. Géry Legrand, responsable de ces dépenses puisqu'elles constituent un dépassement du crédit voté par le Conseil municipal.

M. Oranie L'Host, sans entrer dans ces détails, n'en a pas moins attaqué la ville, personnifiée par l'administration. Et celle-ci, à son tour, a fait alors assigner M. Géry Legrand en garantie.

Vers deux heures, les curieux commencent à entrer dans la salle du Conseil de préfecture; ils sont peu nombreux. Me Milleran entre bientôt accompagné de Me Werquin et de MM. Delesalle, Debierre, Hannotin, adjoints, qui prennent place sur le banc, placé derrière la barre.

A la barre ont pris place Me Milleran, du barreau de Paris, représentant la ville de Lille ; Me Decroix, avocat de M. Oranie L'Host, entrepreneur ; Me Basquin représente M. Géry Legrand.

Les défenseurs prennent successivement la parole. L'affaire est mise en délibéré.

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 24 juin.* — Présidence de M. le colonel Penel, directeur du génie. — Ministère public : M. Abert, lieutenant, substitut.

Joseph Vantrain, 2e canonnier servant au 15e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. — Défenseur : Me Valenduerg.

Alphonse Coppin, 2e sapeur-mineur au 3e génie, désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. Défenseur : Me Santerne.

Florimond Depreck, 2e sapeur-mineur au 3e génie, désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. Défenseur : Me Mottier.

Louis Godry, soldat au 145e d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison. Défenseur : Me Renflet.

Auguste Couvreur, soldat au 33e d'infanterie, vol au préjudice d'un militaire. Deux ans de prison. — Défenseur : Me Gervais.

François Stephane, détenu à la prison militaire du fort Gassion, lacération volontaire d'une couverture de literie. Acquitté. — Défenseur : Me Santerne.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Le concert de l'Harmonie Saint-Louis.* — L'Harmonie Saint-Louis offrira un concert à ses membres honoraires le dimanche 27 juin, à cinq heures, dans son local de la rue Saint-Antoine prolongée.

Roubaix. — La soirée qui devait avoir lieu, chez M. Carlos Cuvelle, aura lieu le dimanche 27 juin, chez Mme veuve Devenguel, estaminet de la Colonne, rue de la Lys, 21, Roubaix.

Fanfare de trompettes les « Enfants du Nord », de Roubaix. — La fanfare de trompettes *les Enfants du Nord*, de Roubaix, sous la direction de M. Alphonse Bosschart, donnera dimanche prochain, 27 juin, un grand concert, à cinq heures du soir, à Coyghem (Belgique). Dimanche, départ du local vers une heure et demie de l'après-midi (grande tenue). La commission compte sur l'exactitude de tous les sociétaires et surtout à l'heure exacte.

Touffiers. — *Un concert de bienfaisance.* — Dimanche prochain l'Association amicale des anciens élèves donnera, dans une des salles de l'école des garçons, un grand concert au bénéfice des élèves nécessiteux. La musique municipale de la commune et le Cercle dramatique « Molière », de Roubaix, prêteront leur gracieux concours.

Cette fête, qui est donnée sous les auspices de la municipalité, sera suivie d'une brillante tombola.

Tourcoing. — [illegible] fanfare exécutera [illegible] suivants :

1° Allegro, XXX ; 2° Prelude, ouverture, Rossini ; 3° [illegible] vane pour clarinette, solo ; 4° L'heureux, Beer ; 5° Gounod, marche, Jaun Jaubert ; 5° Faust-valse sur Faust, Gounod ; 6° Lune de Miel, polka, Lagner. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

PETITE CORRESPONDANCE

G. G. 100. — Le bras droit.

Un lecteur assidu. — 1° Ecole industrielle, rue du Casino, à Tourcoing ; 2° Méthode Duploye, Café Delattre, place Fosse-aux-Chênes, Roubaix.

Rachel. — 1° Oui ; 2° Un tirage par an.

Belin, Wattrelos. — Adressez-vous à M. le secrétaire de la Mairie de votre commune, qui vous renseignera à ce sujet.

J. J. — A Pecq, Pottes et à Moen, communes belges.

E. D. T. — Non.

Marie H., 125. — Non.

Kokinskoff 2. — Voyez l'employé du bureau des renseignements à la Mairie.

L. 1. 2. — Adressez-vous à M. le Secrétaire de la Société industrielle, rue Neuve, à Roubaix.

A. H. 100. — A la Mairie (bureau militaire).

Jules et Carlos. — La dernière compte pour gagner.

Chaises de jardin : GALERIES LILLOISES. 11056—42353d

REPRODUISEZ ! *plans, dessins, affiches,* avec l'**Expéditif**. *Plusieurs couleurs en un tirage.* — P. LARUE, 13, rue Nationale, **Lille**. 21139—43338

AUX GALERIES LILLOISES
45, 47, 49, rue Nationale, LILLE
CHAPEAUX DE PAILLE
de Feutre et en tous genres
pour Hommes et Enfants
11056—42343

CYCLISTES !
Vous aurez beau étudier les catalogues ou visiter les magasins de toutes les marques de cycles du monde ! rien ne vaut GLADIATOR. Il vous faut monter la bicyclette française qui ne craint pas d'aller affronter la lutte avec les constructions étrangères, la bicyclette GLADIATOR qui triomphe partout parce qu'elle est la meilleure. Passez chez M. DUPIRÉ, à Roubaix, agent autorisé de GLADIATOR pour la région et vous *serez convaincus de la supériorité des bicyclettes* GLADIATOR. 43426

VIN DE MALAGA AU QUINQUINA
DE LA PHARMACIE DELABAERE
Le litre 3 fr. (verre non compris)
LES PILULES SAVONNEUSES BOISSY
Sont les seules qui, s'émulsionnant dans l'intestin, purgent doucement sans coliques et par conséquent sans fatigue pour cet organe.
La boîte 2 fr.
DÉPOT : Pharmacie **DELABAERE**, 51, rue d'Inkermann

NORD

Les élections de Rosendael au Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat (section temporaire du contentieux) s'occupe aujourd'hui de la requête présentée par MM. Messelier et Rahon contre un arrêté, en date du 3 juillet 1896, par lequel le Conseil de préfecture du département du Nord a rejeté leur protestation contre les élections municipales qui ont eu lieu le 3 mai 1896, dans la commune de Rosendael, près de Dunkerque.

Le rapporteur de cette affaire est M. Courtois. M. Arrivière occupe le siège du ministère public et MM. de Ramel et Lesage sont les avocats de MM. Messelier et Rahon.

Valenciennes. — *Une lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai aux Valenciennois.* — Mgr Sonnois vient d'adresser à M. l'archiprêtre de Valenciennes une lettre dans laquelle il fait part de l'impression inoubliable que lui ont faites les cérémonies du couronnement de Notre-Dame du Saint-Cordon.

Il envoie « à la bonne ville de Valenciennes les félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses. »

Un homme noyé à Fourmies. — Jeudi matin vers huit heures, M. Fernand Houillon, âgé de trente-trois ans, s'était rendu à l'Etang-des-Moines pour se baigner. Quelques minutes après être entré dans l'eau, le malheureux disparut et toutes les recherches faites pour le retrouver demeurèrent vaines.

Houillon était marié et père de trois enfants.

Un incident à Douai. — Dans l'*Echo Douaisien*, M. Ed. Delpit avait, sans nommer personne, parlé de pillage dans la section des travaux municipaux. Le maire de Douai a demandé à M. Delpit de préciser, mais celui-ci s'y est refusé, tout en maintenant ce qu'il avait écrit.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord à la séance de jeudi, dans les scrutins : Sur l'amendement de M. Codet à l'article 1 du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France, ainsi conçu :

« Les opérations de la Banque consistent : 1° à escompter les lettres de changes agricoles, les bons hypothécaires et autres effets à ordre emanant d'une banque centrale agricole ou de banques régionales, contrôlées par l'Etat, et dont l'échéance ne pourra exceder six mois. »

Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Guesde, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Pichon.

La Chambre a rejeté par 300 voix contre 222.

Le crime de Raimbaucourt. — La gendarmerie a arrêté vendredi, comme auteur présumé du crime de Raimbaucourt, un nommé Alexandre Rouilliez, âgé de vingt-sept ans, qui travaillait depuis une dizaine de jours dans une ferme aux environs de Faumont. Cet individu était en état d'ivresse au moment de son arrestation.

BELGIQUE

A la Chambre. — L'interpellation de M. l'abbé Daens sur les pensions ouvrières a absorbé la majeure partie de la séance de vendredi.

M. Pabbe Daens s'est plaint de l'animosité qu'on lui témoignait à la Chambre; il n'a fait, dit-il, que rappeler au gouvernement des promesses qu'il avait faites depuis longtemps. Il a demandé à la Chambre d'activer l'élaboration des lois ouvrières.

A droite, MM. de Brocqueville, Helleputte, Coremans ont prononcé des discours, et la clôture ayant été prononcée, l'ordre du jour de M. Woeste a été voté avec un amendement de M. Coremans exprimant le vœu de voir la question des pensions ouvrières résolues au cours de la prochaine session.

A la fin de la séance, la Chambre a repris la discussion du budget de la justice.

MEUBLES DE JARDINS AUX GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, Lille
Maison *exclusivement* **française. Preuves offertes à quiconque en doute.** 11056—42345

Au Sénat. — La séance de vendredi a été remplie tout entière par la discussion du budget de la gendarmerie. Ce budget a été voté à l'unanimité des membres présents moins deux voix.

Un brillant fait d'armes au Congo. — Le courrier du Congo qui vient de parvenir à Bruxelles, annonce la prise de Redjaf par les troupes du commandant Chaltin.

Redjaf est une ville située au bord du Nil qui possède un beau port sur ce fleuve. C'est la seule place forte de la province équatoriale.

Les troupes de l'Etat y ont pris trois canons et une grande quantité de munitions, des drapeaux, des sabres, des revolvers, plus de 700 fusils perfectionnés, deux magasins remplis d'armes de munitions et de vivres, les archives de la ville et de nombreux troupeaux.

Les populations des environs se sont montrées heureuses d'être délivrées du joug des Madhistes. Elles ont fait leur soumission.

La question des assurances contre les accidents devant le Conseil supérieur du travail. — Le Conseil supérieur du travail vient enfin de voter des résolutions sur la question des assurances contre les accidents. Ses délibérations, toujours très calmes et courtoises, ou la grosse question des assurances contre les accidents a été, durant de nombreuses séances, tournée et retournée par des sociologues, des grands industriels, des ouvriers d'élite, de hauts fonctionnaires, sans préoccupation aucune de parti, au simple point de vue économique et pratique, ont été très remarquables.

Comme conclusion des débats, le conseil était appelé à voter sur ces trois questions de principe :

1° La faute lourde exclut-elle la réparation de l'accident ?

2° L'assurance sera-t-elle obligatoire ?

Devra-t-elle être nécessairement réalisée par l'Etat, ou les corporations ouvrières, les mutualités, les Compagnies et le système de la *self*-assurance pourront-ils intervenir dans la réalisation de l'assurance; en d'autres termes : devra-t-on pour l'assurance recourir forcément à l'Etat, ou la loi laissera-t-elle le choix de l'assureur ?

Sur la première question, l'assemblée s'est, à la presque unanimité, prononcé négativement, et a déclaré, par conséquent, qu'il y aurait lieu à réparation dans le cas de faute lourde.

L'obligation de l'assurance a été votée par 30 voix contre 15 et 2 abstentions, celles de MM. Volders-Mabille le grand industriel de Mouscron, et Van Cleemputte député de Gand, qui sont partisans de l'assurance obligatoire, mais n'approuvaient pas la rédaction de la formule proposée.

Enfin, la liberté dans le choix de l'assureur l'a emporté au vote sur la troisième question.

Le tout voté a fait faire un grand pas à la question des assurances devant le Conseil supérieur, dont la discussion tournait un peu sur place.

Le Conseil aura maintenant à s'occuper de l'application de ces principes dans l'avant-projet de loi qu'il est appelé à formuler.

Il se réunira de nouveau mardi.

Tournai. — *La pose de la première pierre du monument français.* — Une fête surgaine eu ce moment à Tournai, à l'occasion de la pose de la première pierre du monument à ériger à la mémoire des soldats français. Cette cérémonie aura lieu le 4 juillet prochain. Le comité exécutif s'est acquis pour cette manifestation le concours de la musique municipale de [illegible] par M. Montagne.

[illegible] et demie après-midi, aura lieu la réception à [illegible] de la société étrangère par les membres du comité et [illegible] des chasseurs-Ecclaireurs. A quatre heures, réception officielle à l'Hôtel-de-Ville par l'administration communale.

La Musique municipale de Wattrelos donnera ensuite, vers quatre heures et demie, un grand concert au Parc. Nous en publierons le programme ultérieurement.

Les prix des places est ainsi fixé : réservées, un franc, les enfants paieront demi-place et recevront un billet de tombola; pourtour, 0,25 centimes ou 0,50 c. contre la remise d'un billet de tombola.

Tournai. — *L'évasion de trois dangereux aliénés.* — Le parquet de Bruxelles vient d'être avisé par voie télégraphique que trois des plus dangereux pensionnaires de l'établissement d'aliénés de Froidmont, près de Tournai, sont parvenus à s'évader.

Les détenus D. Califice, âgé de cinquante-trois ans : Fréson, âge de quarante-quatre ans, et Goyens, âgé de trente-deux ans, tous trois condamnés à de nombreuses années de prison et envoyés à Froidmont à la suite d'ébranlement du cerveau, ont complété une évasion qu'ils sont parvenus à exécuter en escaladant une haute muraille d'enceinte.

D'après les indications des habitants de la localité qui les ont rencontrés, les trois évadés ont pris la route de Bruxelles.

La police a reçu l'ordre de les rechercher activement.

— *Audience du Tribunal correctionnel du 25 juin.* — *Une grave affaire.* — Un charcutier d'Evregnies, Hidebert Dolphens, est mêlé d'une affaire de mœurs. La victime est une jeune fille de Dottignies. Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis-clos.

Dolphens a été condamné à six mois de prison et à cinq ans d'interdiction de ses droits civils.

Courtrai. — *Fête de la Jeunesse catholique.* — Nous apprenons de source certaine que pour des motifs spéciaux, indépendants de la bonne volonté des organisateurs — cette fête, qui devait avoir lieu dimanche prochain et apporter un regain de courage et de vitalité aux sociétés catholiques de jeunes gens, est contremandée.

Tribunal de 1re instance de Courtrai. — *L'expropriation des Petites Halles.* (1re chambre civile). — Une transaction est intervenue entre la ville et les propriétaires pour mettre fin aux réclamations en ce qui concerne les demandeurs.

— 2me chambre correctionnelle. — *Coups et blessures.* — Auguste Wittebroot, ouvrier agricole à Courtrai, venait sous cette inculpation, le tribunal le condamne à un mois de prison.

— Mêmes faits valent à Louis Vermeyere, maréchal-ferrant à Courtrai, une amende de 25 francs.

— Des blessures par imprudence étaient imputées à Léon Laperre, marchand de fruits à Courtrai; l'amende qu'il reçoit est de 50 fr.

— 15 jours de prison pour coups et une amende légère pour vol sont prononcés contre Amand Vandaele, boucher à Beckem.

Rupture de ban. — De ce chef, Henri Bisschop, détenu à Courtrai, s'entend infliger un emprisonnement de 6 mois.

Ivresse. — L'ivresse publique avec la compagnie ordinaire : Jules Vandenberghe, ouvrier agricole à Lauwe. Le résultat se traduira par un emprisonnement de huit jours.

— Mêmes charges valent une amende de 52 fr. à Abdon Verschure, aide-maçon à Neuville-en-Ferrain.

Mouscron. — *L'odyssée d'un voyageur à pied.* — Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le récit du voyage à pied de Mouscron à Lourdes, aller et retour, fait par un homme presque impotent nommé Henri Leroy, demeurant sentier du Moulin, à Mouscron.

Il y a quinze jours, Leroy décida de faire à pied le pèlerinage de Jérusalem.

Après s'être muni de certificats délivrés par des prêtres et des religieux comme pour son précédent voyage, il se mit en route vers Bruxelles.

Huit jours plus tard, un avis arrivait à l'Hôtel de Ville de Mouscron, *avisant l'administration communale que Leroy avait* été arrêté pour vagabondage à Assche et condamné pour un temps indéterminé à être interné à la maison de refuge de Wortel.

Mont-à-Leux. — Comme nous l'avons annoncé dans les premiers jours de cette semaine, la procession qui devait clôturer l'octave en l'honneur de saint Antoine de Padoue, n'a pu, par suite du mauvais temps, suivre son itinéraire habituel.

Nous rappelons à nos lecteurs que cette cérémonie qui attire toutes les années de nombreux étrangers, aura lieu demain dimanche, à l'issue de la grand'messe, célébrée à neuf heures et demie.

Lauwe. — *Un noyé inconnu retiré de la Lys.* — Vendredi matin, des ouvriers au lin ont aperçu, en arrivant à leur travail, le corps d'un homme flottant presqu'à la surface et qu'ils retirèrent sur la rive.

Personne n'a reconnu le noyé: après les constatations par la gendarmerie de Menin, il a été transporté à la morgue de la commune.

Il paraît âgé de 55 à 60 ans ; il n'avait comme vêtements qu'une chemise en toile de Vichy et un pantalon à lignes, rapiécé.

Ledeghem. — *Une farce qui tourne mal.* — Un cultivateur de Ledeghem, M. Amand B..., étant entré à l'estaminet Evrard Verstraete, avait mis dans sa poche un porte-monnaie que la cabaretière avait laissé sur le comptoir, pendant qu'elle vaquait dans une autre pièce aux soins du ménage. Quand elle revint, elle accusa sa servante de l'avoir volé; celle-ci, pour *se disculper, nomma le cultivateur, qu'on alla fouiller et qui* en tout d'abord. Enfin, il finit par avouer qu'il n'avait voulu faire qu'une farce; mais on dit que la somme n'était plus intacte.

Plainte a été portée à la gendarmerie, et l'affaire aura son dénouement devant le tribunal de 1re instance de Courtrai.

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.

Moulins Ed. Wartel à Beaurains-les-Arras — GROS

Moulins Ed. Wartel à Beaurains-les-Arras — DÉTAIL
Echantillons sur demande — Echantillons sur demande
BOUCHEZ-WARTEL
73, rue de l'Espérance, ROUBAIX
VÉRITABLE ŒILLETTE SUPÉRIEURE DE PAYS
Garantie pure à toute ANALYSE et EXPERTISE
LA MEILLEURE, la **PLUS DOUCE**, la **PLUS FINE**, de toutes les Huiles sans goût
Pavots à bouche. -- Lins pour peinture et savonnerie. -- Colza épuré, etc

SPORTS ATHLÉTIQUES

Racing-Club Roubaisien

Nos lecteurs n'ont certes pas oublié la splendide victoire que le Racing-Club Roubaisien remporta de haute main au mois de février dernier, dans un match de foot-ball joué à Paris contre la fameuse équipe du Racing-Club de France. Cette victoire classait notre jeune club au tout premier rang des équipes françaises de foot-ball. A la saison de foot-ball a succédé celle de courses à pied; et dans ce sport encore, le R. C. R. a voulu se maintenir à la hauteur du renom qu'il s'était acquis au foot-ball.

Aussi cette société a-t-elle décidé de prendre part aux championnats de France qui doivent se courir demain dimanche à Paris sur la piste du Racing-Club de France. C'est la première fois depuis la fondation de l'U.S.F.S.A. la grande association qui regit l'amateurisme en France, que la province sera représentée dans les championnats de France.

Notre concitoyen Jean Catteau, dont nous avons eu tout dernièrement, lors de la splendide fête de l'Omnium Roubaisien, la bonne fortune d'apprécier les rares qualités dans la course de 400 mètres et dans son match contre un vélo, a été choisi pour défendre les couleurs du R. C. R. dans le Championnat de 400 m. Depuis cette brillante réunion de l'O. R., la forme de notre coureur s'est encore sensiblement améliorée; et dans une dernière séance d'entraînement, mercredi dernier, nous l'avons vu fournir trois essais successifs sur 400 m. qui ont été faits en moins de 11" 3/5. Ceci est certes de bonne augure pour le résultat de la lutte qu'il aura à soutenir contre l'élite des coureurs tels que Garnier, champion de France, Riffs, Houdet, Pelée, champion 1895, French, Burchet, etc.

Certes, pour qui s'occupe un peu de pédestrianisme, on peut prévoir que notre Racinguen aura à s'employer à fond pour remporter la victoire contre de tels adversaires. Et bien que reconnaissant les remarquables qualités de Catteau, nous n'osons espérer pour lui la victoire finale, bien que nous soyons persuadés, sans accident toutefois, le voir bien figurer dans la finale, après avoir triomphé déjà dans sa serie et sa demi-finale.

Il nous reste à féliciter le R. C. R. de cette marche en avant que ce jeune club n'a jamais cessé de suivre depuis sa fondation ; et souhaitons en terminant, que J. Catteau, le vaillant coureur, nous montre un nous n'avion pas une assez grande idée de sa valeur.

Quoi qu'en soit le résultat de cette partie sérieuse, nous rendrons compte dans quelques jours de la journée de Bessère-Terrasse.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

MORIN -- PARLBY -- HOUBEN

au Vélodrome Roubaisien

Plus nous approchons du jour du grand match, plus les esprits se surexcitent. C'est qu'en effet, à la veille du Grand-Prix de Paris, cette lutte de trois des hommes qui par leur forme actuelle, accaparent l'attention du monde cycliste tout entier, présente la plus intense actualité. Ce beau match possède en outre un caractère absolument international, car il réunit les trois nationalités qui peuvent prétendre à la première place dans le cyclisme.

MORIN n'est-il pas le type de l'athlète-cycliste, n'est-il pas le coureur préféré ?

Les Roubaisiens qui l'ont tant applaudi ont pu apprécier à fond ce merveilleux sprinter ; ils savent tous quel formidable effort il est susceptible de fournir ; enfin, *les promesses, ils ont encore dans les yeux ce* dernier tour extraordinaire où il battit, l'an dernier, l'Anglais Chinn, qui paraissait à tous avoir gagné ! Il est Français de plus et notre amour-propre se plaît à juste titre à saluer en lui le roi des sprinters, d'autant plus que le public a été absolument conquis par son allure affable et exempte de toute prétention.

HOUBEN est aussi déjà venu à Roubaix, et sans y briller extraordinairement, il faut l'avouer. Le coureur bruxellois, qui eut seul l'honneur de vaincre Zimmermann, doit la majeure partie de ses moyens à son incomparable énergie. C'est un lutteur dans toute l'acception du mot; Houben n'est jamais battu, car il lutte jusqu'au bout avec une incroyable force de volonté et défend sa chance jusqu'à la dernière extrémité. Après une remarquable série de victoires, il vient dimanche prochain à Roubaix, dans ses matchs contre Jacquelin, Barden, Farman, etc., au Vélodrome d'Hiver, *il se sentit très fatigué et sa saison d'été 1896 fut terne.* Mais le voilà reparti du bon pied et coup sur coup il est arrivé dans le Grand-Prix de Bruxelles tout près de Bourillon, et au Vélodrome de la Cambre tout près de Morin et dead-heat avec Protin, son seul rival belge sérieux. C'est donc à juste titre que Houben vient dimanche défendre à Roubaix les couleurs belges et, étant donnés ses progrès à l'entraînement, c'est encore à juste titre qu'il convoite la première place.

PARLBY est le point noir du match. Le célèbre coureur anglais, qui tient sans aucun doute la tête de ses concitoyens professionnels, est également connu des Roubaisiens. Malheureusement, quand il vint l'année dernière, une malencontreuse indisposition l'empêcha de se mettre en piste. Les uns le disent gagnant sûr, les autres lui préfèrent l'un ou l'autre de ses adversaires, mais ce qui est certain, c'est que sa forme actuelle est merveilleuse et que, sans une opiniâtre gugne, il devait figurer à l'arrivée des grands prix de Bruxelles et de Hanovre dont il a été éliminé par des accidents de pneumatique. Sa structure est excessivement puissante et son démarrage très rapide; de plus il est excellent tacticien.

Voilà les trois hommes que nous verrons dimanche prochain aux prises et sur lesquels, vu la parfaite régularité de la piste roubaisienne, l'impatiemment attendue permettra de tirer une ligne de valeur. Quant à donner un pronostic, nous y renonçons et croyons impossible de désigner par avance le vainqueur.

Deux mots encore pour expliquer à nos lecteurs le fonctionnement de la course par points, méthode employée pour le match à trois. *Dans chacune des trois épreuves* le premier arrivant compte un point, le second deux points et le troisième trois points. Les résultats des trois épreuves sont additionnés et la victoire reste au coureur qui réunit le moindre total.

Quatre épreuves intéressantes encadrent ce grand event sportif ; parmi elles signalons une heureuse innovation : la course de primes qui mettra simultanément en piste 16 coureurs. Ce genre d'épreuves donne un spectacle très animé et que le public roubaisien ne peut manquer d'apprécier à sa juste valeur.

— L'administration du Vélodrome nous prie de rappeler que, vu l'importance de cette journée de courses, elle ne peut garantir que les places numérotées louées d'avance chez M. Jubé.

Un service extraordinaire d'omnibus et de tramways desservira le Vélodrome depuis deux heures à l'aller et pendant tout le retour.

190 FR. bicyclettes neuves de luxe, construction soignée et garantie. — **Docks Réunis**, Tourcoing. 22025

La fourche RAIDY peut être adaptée instantanément sur toute bicyclette. Pour route comme pour piste, elle est indispensable. 22025

100 FR. 1er prix espèces offert par **Guidon-Revue** à ses lecteurs et abonnés. Lire dans cette intéressante